



FARE Sud



Communiqué de presse

27 juillet 2026

Réindustrialisation Fos Berre : adapter la surveillance de la qualité de l'air est impératif !

La réindustrialisation de la zone Fos Berre soulève de nombreuses questions sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'ensemble de ses projets, dans un contexte d'impréparation générale.

Celles concernant la surveillance de la qualité de l'air, essentielle pour son lien avec la santé publique, restent toujours en suspens.

Nos associations s'inquiètent de l'inadaptation du réseau local de mesure :

- En quelques années ce réseau a subi des transformations qui ont conduit à la fermeture de plusieurs stations de mesure fixes (24 entre 2011 et 2025), notamment dans l'ouest du département où se concentre la majorité des industries et des nouveaux projets.
- La mesure des concentrations en particules fines et surtout Ultra Fines, identifiées comme des plus impactantes, reste limitée.
- Certains polluants, aujourd'hui considérés comme particulièrement préoccupants pour la santé, PFAS, Cadmium... ne font pas l'objet d'un suivi spécifique et permanent.

Nous nous interrogeons sur l'étonnant contraste entre les communications publiques sur les liens santé-environnement industriel et les résultats des études menées par l'Institut Ecocitoyen pour la Connaissance des Pollutions et de l'EPSEAL (Etude Participative en Santé Environnement Ancrée Localement), études menées, elles, auprès des riverains.

Si trois études, SCENARI 2, REVELA 13 et BIS, apportent des connaissances supplémentaires, leurs limites et incertitudes ne permettent ni d'établir un diagnostic de santé des populations locales, ni de répondre aux inquiétudes des habitants et demandes de précisions formulées par la CPDP.¹

SCENARI 2 n'évalue qu'un risque sanitaire théorique à partir de moyennes d'émissions issues des déclarations des industriels, sans tenir compte de l'état de santé réel des populations.

L'étude Bassins Industriels et Santé, réalisée par Santé Public France sur une zone très limitée autour des « bassins sources d'émissions », croise des statistiques de rejets déclarés par les exploitants des Installations Classées Pour l'Environnement avec des données de pathologies essentiellement respiratoires.

¹ Compte rendu débat public Fos Berre Provence un avenir industriel en débat, Partie 7

REVELA 13, centrée sur l'incidence des cancers du rein, de la vessie et des leucémies aiguës chez l'adulte, n'est que peu représentative du lien entre santé et environnement industriel sur ce territoire.²

Nous nous étonnons que des indicateurs de santé comme la neurodégénérescence, les cancers de l'appareil respiratoire et du pancréas, les maladies cardiovasculaires et intra-utérines, les troubles cognitifs³, connus comme possibles conséquences de l'exposition à la pollution atmosphérique et notamment aux particules, ne soient pas investigués.

Nous constatons et déplorons que les risques de bioaccumulation, d'exposome ou de maladies zoonotiques qui pourraient découler d'une réduction de la biodiversité, indissociables de la vision « une seule santé » adoptée par la France⁴, ne soient pas pris en compte dans l'évaluation des effets sanitaires cumulés.

Les absences de réponse du préfet de région à notre courrier du 24 mars dernier comme à celui du 6 mai de Madame la députée européenne Nora Mebarek sollicitée, nous paraissent paradoxales compte tenu de la réalité de l'enjeu sanitaire.

D'autant que les mesures en continu restent indispensables pour informer le public, en particulier les personnes vulnérables, caler les modèles de prévisions et fournir les données nécessaires aux recherches sur la toxicité des polluants atmosphériques, leurs effets intrinsèques, cumulés et combinés voire synergiques sur la santé.

Nous affirmons par ailleurs, que l'utilisation des moyennes annuelles de concentrations, régulièrement produites pour décrire l'évolution de la qualité de l'air, du fait de leurs effets de lissage, ne saurait suffire pour caractériser la réalité de l'exposition des populations.

Il est inconcevable qu'un projet d'une telle envergure, comme la réindustrialisation et la décarbonation de la zone industrielle de Fos-sur-Mer, affirmé vertueux à plusieurs titres, ne s'accompagne pas d'un système de suivi et d'analyse de la qualité de l'air relevant des mêmes exigences.

L'ensemble de ces éléments nous conduit à réitérer avec force l'organisation d'une réflexion commune associant tous les acteurs du territoire, sur la mise place d'un dispositif pérenne de mesure répondant aux besoins de surveillance, de connaissance et de transparence émis par les habitants.

Association de défense et de Protection du Golfe de Fos

Agir pour la Crau

Au Fil du Rhône

Association Santé Environnement France

Collectif Cistude

Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement

France Nature Environnement PACA

Mouvement Citoyen de Tous Bord, Golfe de Fos Environnement

Nature et Citoyenneté Crau Camargue Alpilles

Vigueirat Nature

Contact : Gérard Casanova

g.casanova@neuf.fr

06 11 78 19 07

2 Avis de l'Agence relatif aux suites à donner à l'observatoire REVELA 13 après avis du comité d'experts Santé Environnement Travail, Santé Publique France, 11 décembre 2024.

3 Jeanne Duchesne. Pollution atmosphérique et vieillissement cognitif : une approche épidémiologique.

Médecine humaine et pathologie. Université de Montpellier, 2022.

Durou A. Effets à court et long terme de la pollution atmosphérique extérieure sur les troubles neurologiques : opportunité pour la réalisation d'une évaluation quantitative d'impact sanitaire. Saint Maurice : Santé publique France, 2021.

Zhang and Al, Lewy body dementia promotion by air pollutants, Science 4 September 2025.

4 One health Summit, Lyon 5-7 avril 2026.